



Adapter sa conduite aux dangers de l'hiver

En hiver, quand la neige et le verglas rendent les routes difficilement praticables et particulièrement dangereuses, pour éviter tout accident ou rester bloqué sur un axe, mieux vaut être informé et préparé.

■ Les risques inhérents à l'hiver

Ils sont principalement liés aux conditions météorologiques et à la luminosité. On distingue :

Même si c'est au conducteur d'adapter sa conduite, le Code de la route met en place une signalisation générale et impose le respect de certaines règles de sécurité.

- **la pluie** : assez fréquente en hiver, elle rend les conditions de circulation difficiles, notamment en dégradant les conditions de visibilité, et en réduisant l'adhérence (ce qui allonge les distances de freinage),
- **le brouillard** : souvent localisé, il réduit considérablement la visibilité et accroît la fatigue
- **le vent** : en rafales ou en bourrasques, il provoque des écarts de trajectoire et peut générer des obstacles sur la chaussée (branchage, objets divers...),
- **la neige** : elle rend les conditions de circulation très difficiles avec, à la clé, une adhérence fortement dégradée (propice aux pertes de contrôle) et une visibilité diminuée,
- **le verglas** : cauchemar des automobilistes, il est souvent peu visible et provoque des sorties de route et des pertes de contrôle

■ La réglementation

Même si c'est au conducteur d'adapter sa conduite, le Code de la route met en place une signalisation générale et impose le respect de certaines règles de sécurité.



Panneau de danger annonçant une chaussée particulièrement glissante: assez fréquente en hiver, elle rend les conditions de circulation difficiles, notamment en dégradant les conditions de visibilité, et en réduisant l'adhérence (ce qui allonge les distances de freinage),



Panneau de danger annonçant une zone de vent latéral souvent localisé, il réduit considérablement la visibilité et accroît la fatigue nerveuse et visuelle,



Panneau d'obligation d'allumer ses feux de croisement : en rafales ou en bourrasques, il provoque des écarts de trajectoire et peut générer des obstacles sur la chaussée (branchage, objets divers...),



Panneau d'obligation de monter des chaînes à neige sur au moins deux roues motrices.

■ La vitesse

Elle va également avoir un rôle très important. Nous vous rappelons que les vitesses maximales autorisées sont les suivantes :

- 110 km/h sur les autoroutes par temps de pluie.
- 100 km/h sur les routes à chaussées séparées (2x2 voies).
- 80 km/h sur les routes nationales.
- 50 km/h quel que soit le réseau si la visibilité est inférieure à 50 m.

■ Avant de partir, renseignez-vous sur les conditions de conduite, sur les conditions de trafic et sur la météo

▲ Les « conditions de conduite »

Annoncées par les exploitants et les gestionnaires routiers, généralement reprises par les médias, elles reflètent le degré des difficultés de circulation que vous allez rencontrer du seul fait de la présence de neige ou de verglas :

- **conditions de conduite délicates** : du verglas localisé ou de la neige en faible épaisseur rendent les routes particulièrement dangereuses. **Il faut être très vigilant** ;
- **conditions de conduite difficiles** : du verglas ou de la neige généralisée risquent de bloquer le trafic. **Il convient de différer son déplacement** ;
- **conditions de conduite impossibles** : des conditions météorologiques très dures, voire exceptionnelles, rendent la circulation impossible. **Il ne faut pas partir.**

▲ La carte de vigilance de Météo France

Consultable sur www.meteo.fr, cette carte précise les dangers météorologiques potentiels dans les 24 heures à venir : en cas de vigilance orange neige-verglas, les risques d'accidents sont accrus. En cas de vigilance rouge neige-verglas, l'ensemble du réseau routier risque de devenir impraticable.

▲ Les conditions de trafic

- Informez-vous sur les conditions de trafic et l'état des routes (conditions de conduite hivernales), en consultant le site internet de Bison Futé ou son application mobile.

Consultez les conditions de conduite sur www.bison-fute.gouv.fr

Onglet « ROUTES EN HIVER »

- Pour les autoroutes concédées, consultez le site www.autoroutes.fr.

- Pour les autoroutes non concédées et les routes nationales, connectez-vous au réseau des **DIR** (Direction interdépartementale des routes) et de la **DIRIF** (Direction des routes en Île-de-France).

▲ Suivez les conseils de prudence diffusés sur les ondes et sur les panneaux à messages variables.

▲ **Roulez lentement** et prévoyez plus de temps pour vous déplacer : très souvent, les dérapages ont lieu lorsque le conducteur roule trop vite compte tenu de l'état de la chaussée. En cas de neige, de verglas ou de pluie, adaptez votre vitesse à l'état de la route.

■ Pendant le trajet, adaptez votre comportement aux conditions extérieures

- ⤴ Suivez les conseils de prudence diffusés sur les ondes et sur les panneaux à messages variables.
- ⤴ **Roulez lentement** et prévoyez plus de temps pour vous déplacer : très souvent, les dérapages ont lieu lorsque le conducteur roule trop vite compte tenu de l'état de la chaussée. En cas de neige, de verglas ou de pluie, adaptez votre vitesse à l'état de la route et, en tout état de cause, ne dépassez pas les limitations de vitesse qui sont abaissées lorsque la chaussée est mouillée : 110 km/h sur autoroute (au lieu de 130 km/h), 100 km/h sur les rocades (au lieu de 110 km/h), 80 km/h sur les routes hors agglomération (au lieu de 90 km/h).
- ⤴ **Allongez de façon significative les distances de sécurité** car il faut plus de temps pour s'arrêter sur chaussées glissantes. À 50 km/h sur route sèche, il faut 28 mètres pour stopper son véhicule et 78 mètres à 90 km/h. En cas de visibilité réduite, la distance entre deux véhicules ne doit pas être inférieure à 50 mètres.
- ⤴ **Prenez garde aux mauvaises conditions de visibilité** : en hiver, quelle que soit l'heure de la journée, la luminosité est globalement plus faible et la perception de l'environnement plus difficile. Soyez particulièrement attentifs aux usagers vulnérables (conducteurs de bicyclette, souvent mal éclairés, conducteurs de deux-roues motorisés ou piétons généralement vêtus de sombre en cette saison).
Si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h, quel que soit l'état de la chaussée.
- ⤴ Pour être bien vu par les autres usagers de la route, allumez vos feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante.
- ⤴ **Conservez une conduite souple** : évitez les dépassements intempestifs, les accélérations soudaines ou les freinages brusques. Méfiez-vous des zones de décélération (carrefour, virage, bretelle, descente...) où les risques de perte de contrôle du véhicule en cas de verglas sont particulièrement importants.
- ⤴ **Anticipez les risques** en regardant loin devant vous, en repérant les zones délicates plus exposées au verglas (ponts, sous-bois, zones ombragées ou humides).
- ⤴ **Restez dans toute la mesure du possible sur les routes principales** et roulez sur la voie de circulation la plus dégagée à droite (sur autoroute, laissez la bande d'arrêt d'urgence libre).
- ⤴ **En cas d'axe bloqué ou en approche**, renoncez à poursuivre votre trajet. Arrêtez-vous en amont des difficultés. N'abandonnez pas votre véhicule, attendez les instructions des services d'intervention ou de secours. Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, restez sur la file de droite, sauf interdiction contraire des services d'intervention ou des panneaux à messages variables.
- ⤴ **Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.**
- ⤴ **Veillez à la sécurité des agents qui interviennent sur les chantiers et laissez la priorité aux engins de déneigement et de salage.** Le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée est interdit à tout véhicule quand une voie de circulation au moins est couverte de neige ou de verglas, sur toute ou partie de sa surface (art. R 414-17 du Code de la route).

Pour en savoir plus sur la neige et le verglas :

consultez le site de Météo France : www.meteo.fr

■ La neige

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. On distingue trois types de neige :

● la neige sèche

Elle se forme par temps très froid, à des températures inférieures à -5°C. Légère et poudreuse, elle contient peu d'eau liquide. Facilement déplacée par le vent, elle n'adhère pas à la route.

● la neige mouillée

Elle est fréquente dans le sud de la France et tombe entre 0°C et 1°C. Elle contient beaucoup d'eau liquide. Très lourde, elle est facilement évacuée par le trafic routier, mais peut aussi fondre et regeler sous forme de plaques de glace.

● la neige humide ou collante

Elle tombe souvent entre 0°C et -5°C et contient davantage d'eau liquide ce qui la rend lourde et pâteuse. C'est la plus fréquente en plaine. Elle adhère à la chaussée, est très dangereuse et peut perturber gravement le trafic routier.

■ Le verglas

Le verglas est un dépôt de glace compacte qui résulte de la congélation de gouttes d'eau (pluie, bruine ou brouillard) en contact avec un sol froid.

Le verglas est plutôt rare sur nos routes, par rapport aux formations de givre ou au gel de l'eau issu de neige fondante.

La formation de verglas ou de plaques de glace rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accident.



Pour mieux circuler au quotidien

sur internet : www.bison-fute.gouv.fr
sur mobile : m.bison-fute.gouv.fr

